

**PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 23 octobre 2014 à 19 h à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec) J7T 1A1

**Sont présents :**

M. Raymond Larouche	maire
Mme Thérèse Lemelin	conseillère district n <sup>o</sup> 1
M. Serge Clément	conseiller district n <sup>o</sup> 2
Mme Karine Tessier	conseillère district n <sup>o</sup> 4
Mme Aline Trudel	conseillère district n <sup>o</sup> 3
M. Yves Daoust	conseiller district n <sup>o</sup> 5
M. Maxime Pratte	conseiller district n <sup>o</sup> 6

**Est également présent :**

Jimmy Poulin, secrétaire-trésorier qui agit en tant que secrétaire de cette séance

Ayant constaté le quorum, la réunion est légalement tenue.

**Certificat de signification**

*Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.*

**ORDRE DU JOUR**

Conformément à l'article 153, le sujet suivant est ajouté à l'ordre du jour :

4.3 *Entente de fin d'emploi de l'employé # 61*

**Résolution no : 14-10-518**

**Acceptation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 octobre 2014**

Il est  
PROPOSÉ PAR Karine Tessier,  
APPUYÉ PAR Maxime Pratte,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 octobre 2014 tel que modifié.

Adopté à l'unanimité

**Prière**

**1. Ordre du jour**

1.1 Acceptation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 octobre 2014

## **2. Services techniques**

- 2.1 Mandat pour travaux de réfection de la chaussée sur la montée Léger
- 2.2 Autorisation pour un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un véhicule de service (travaux publics)
- 2.3 Demande de prix pour l'acquisition d'une remorque fermée multi-usage (travaux publics)
- 2.4 Demande de prix pour services professionnels : plans et devis / surveillance des travaux relativement aux réseaux d'égout et aqueduc sur le chemin du Fleuve est

## **3. Affaires municipales**

- 3.1 Autorisation pour la signature d'une entente intermunicipale avec la Municipalité de Pointe-des-Cascades relativement aux services d'égout et aqueduc
- 3.2 Résolution modifiant le règlement d'emprunt n° 373-2014 afin de retirer l'article 2

## **4. Ressources humaines**

- 4.1 Nomination de Steven Pilon à titre de pompier éligible
- 4.2 Nomination de Christian Bilodeau à titre de pompier éligible

## **Période de questions aux citoyens (questions sur les points à l'ordre du jour seulement)**

### **Parole au Conseil**

### **Levée de la séance extraordinaire**

## **SERVICES TECHNIQUES**

### **Résolution no : 14-10-519**

#### **Mandat pour travaux de réfection de la chaussée sur la montée Léger**

CONSIDÉRANT l'état détérioré de la structure de la chaussée sur la montée Léger sur une longueur d'environ 55 mètres;

CONSIDÉRANT la confirmation d'une subvention de 10 000 \$ provenant du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de l'aménagement du territoire et des infrastructures, M. Jean-Paul Sauvé, de procéder au remplacement des matériaux granulaires sur la pleine largeur de la surface de roulement;

CONSIDÉRANT que ces travaux doivent être réalisés promptement;

CONSIDÉRANT que des contrats de fourniture de pierre concassée ont déjà fait l'objet d'adjudication;

CONSIDÉRANT que les frais de location de machinerie pour la réalisation du projet sont évalués à 6 800 \$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT que les frais de travaux de pavage pour la réalisation du projet sont évalués à 15 600 \$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT l'estimation budgétaire préparée par M. Jean-Paul Sauvé, ingénieur, datée du 2 juillet 2014, dont le coût du projet est estimé à environ 45 200 \$ (taxes incluses);

Il est  
PROPOSÉ PAR Yves Daoust,  
APPUYÉ PAR Maxime Pratte,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la réalisation en régie des travaux de réfection de la chaussée sur la montée Léger, incluant l'octroi des sous-contrats de chacune des disciplines pour la réalisation complète du mandat pour une enveloppe budgétaire de 45 131,60 \$ (taxes incluses);

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 14-10-520**

**Autorisation pour un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un véhicule de service (travaux publics)**

CONSIDÉRANT QUE le camion-cube numéro VEH 9A doit être remplacé ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'un véhicule de service s'avèrerait plus utile qu'un camion-cube pour le Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des services techniques et travaux publics ;

Il est  
PROPOSÉ PAR Serge Clément,  
APPUYÉ PAR Yves Daoust,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général, M. Jimmy Poulin, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un véhicule de service (travaux publics).

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 14-10-521**

**Demande de prix pour l'acquisition d'une remorque fermée multi-usage (travaux publics)**

CONSIDÉRANT les besoins pour le transport de matériel de signalisation et de quincaillerie d'égout et aqueduc ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des services techniques et travaux publics ;

Il est  
PROPOSÉ PAR Serge Clément,  
APPUYÉ PAR Yves Daoust,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER M. Jean-Paul Sauvé, directeur de l'aménagement du territoire et des infrastructures, à procéder à une demande de prix auprès de fournisseurs pour l'acquisition d'une remorque fermée multi-usage (travaux publics) pour une enveloppe budgétaire de 5 000 \$ (taxes incluses).

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 14-10-522**

**Demande de prix pour services professionnels : plans et devis / surveillance des travaux relativement aux réseaux d'égout et aqueduc sur le chemin du Fleuve est**

CONSIDÉRANT la demande de citoyens situés sur le chemin du Fleuve est de se raccorder aux réseaux d'égout et aqueduc de la Municipalité de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale sera dûment signée entre les municipalités de Les Cèdres et Pointe-des-Cascades ;

CONSIDÉRANT la rencontre tenue avec les propriétaires intéressés relativement au prolongement des réseaux d'égout et aqueduc sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT l'intérêt des propriétaires à bénéficier d'un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux ;

Il est  
PROPOSÉ PAR Yves Daoust,  
APPUYÉ PAR Maxime Pratte,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général, M. Jimmy Poulin, à procéder à une demande de prix pour services professionnels relativement à la conception de plans et devis et à la surveillance des travaux relativement aux réseaux d'égout et aqueduc municipaux sur le chemin du Fleuve est.

Adopté à l'unanimité

## AFFAIRES MUNICIPALES

### **Résolution no : 14-10-523**

#### **Autorisation pour la signature d'une entente intermunicipale avec la Municipalité de Pointe-des-Cascades relativement aux services d'égout et aqueduc**

CONSIDÉRANT la demande de citoyens situés sur le chemin du Fleuve est de se raccorder aux réseaux d'égout et aqueduc de la Municipalité de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT la planification des travaux et leur réalisation d'ici juillet 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE la taxation des services d'aqueduc et égout doit être payée à la Municipalité de Pointe-des-Cascades ;

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale permet de faciliter le remboursement de toute taxe à imposer à un immeuble sur un territoire autre que celui où est situé l'immeuble ;

Il est  
PROPOSÉ PAR Serge Clément,  
APPUYÉ PAR Thérèse Lemelin,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer une entente intermunicipale avec la Municipalité de Pointe-des-Cascades relativement aux services d'égout et aqueduc.

Adopté à l'unanimité

### **Résolution no : 14-10-524**

#### **Résolution modifiant le règlement d'emprunt n° 373-2014 décrétant un emprunt de 220 000 \$ relatif à la construction de onze installations septiques privées afin de retirer l'article 2**

CONSIDÉRANT que le 24 juillet 2014, la Municipalité des Cèdres adoptait le règlement n° 373-2014 décrétant un emprunt de 220 000 \$ relatif à la construction de onze installations septiques privées;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 du règlement stipule que pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables identifiés au présent règlement à l'annexe C, daté du 8 juillet 2014, une taxe spéciale ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 du règlement stipule le Conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la Municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut imposer une taxe spéciale et affecter annuellement une portion des revenus généraux ;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1076 du Code municipal du Québec;

Il est  
PROPOSÉ PAR Karine Tessier,  
APPUYÉ PAR Aline Trudel,  
ET RÉSOLU

QUE le règlement n° 373-2014 décrétant un emprunt de 220 000 \$ relatif à la construction de onze installations septiques privées soit modifié comme suit :

Retirer l'article 2 :

« Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables identifiés au présent règlement à l'annexe C, daté du 8 juillet 2014, une taxe spéciale ».

Adopté à l'unanimité

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **Résolution no : 14-10-525**

#### **Nomination de Steven Pilon à titre de pompier éligible**

CONSIDÉRANT la pertinence de nommer des pompiers pour remplacer les lieutenants en cas d'absence ;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus lors du concours pour le poste de lieutenants ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sécurité incendie ;

Il est  
PROPOSÉ PAR Yves Daoust,  
APPUYÉ PAR Serge Clément,  
ET RÉSOLU

DE NOMMER M. Steven Pilon à titre de pompier éligible ;

QUE le pompier éligible est rémunéré au même taux que le lieutenant lorsqu'il remplacera ce dernier à la demande de la direction du Service de sécurité incendie et ce, conformément à l'entente de travail des pompiers à temps partiel présentement en vigueur ;

QUE la rémunération soit ajustée au taux du lieutenant lorsque la convention collective des pompiers et pompières de Les Cèdres entrera en vigueur.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 14-10-526**

**Nomination de Christian Bilodeau à titre de pompier éligible**

CONSIDÉRANT la pertinence de nommer des pompiers pour remplacer les lieutenants en cas d'absence ;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus lors du concours pour le poste de lieutenants ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sécurité incendie ;

Il est  
PROPOSÉ PAR Serge Clément,  
APPUYÉ PAR Yves Daoust,  
ET RÉSOLU

DE NOMMER M. Christian Bilodeau à titre de pompier éligible ;

QUE le pompier éligible est rémunéré au même taux que le lieutenant lorsqu'il remplacera ce dernier à la demande de la direction du Service de sécurité incendie et ce, conformément à l'entente de travail des pompiers à temps partiel présentement en vigueur ;

QUE la rémunération soit ajustée au taux du lieutenant lorsque la convention collective des pompiers et pompières de Les Cèdres entrera en vigueur.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 14-10-527**

**Entente de fin d'emploi de l'employé # 61**

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu avec l'employé #61 de mettre fin à son emploi;

CONSIDÉRANT les pourparlers entre les parties;

Il est  
PROPOSÉ PAR Serge Clément,  
APPUYÉ PAR Aline Trudel,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer une entente de fin d'emploi avec quittance relativement à l'employé # 61;

QUE la date de fin d'emploi est effective au 21 novembre 2014;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Période de question**

Début de la période : n/a

Fin de la période : n/a

**Résolution no : 14-10-528**

**Levée de la séance extraordinaire**

Il est

PROPOSÉ PAR Karine Tessier,

APPUYÉ PAR Serge Clément,

ET RÉSOLU

QU'EN considérant que les items inscrits à l'ordre du jour ont tous été étudiés et considérés et qu'une période de questions aux citoyens a été tenue, de clore la présente séance extraordinaire à 19 h 40.

Le maire,

Le secrétaire-trésorier,

Raymond Larouche

Jimmy Poulin